

EN BREF Synthèse des preuves

Traitement de deuxième intention pour le diabète de type 2

Messages clés

- Pour les adultes atteints de diabète de type 2 **sans** maladie cardiovasculaire diagnostiquée, ajouter une sulfonylurée à la metformine lorsque la metformine, le régime alimentaire et l'exercice ne suffisent pas pour contrôler les taux de glycémie.
- Pour les adultes atteints de diabète de type 2 **avec** maladie cardiovasculaire diagnostiquée, consulter les recommandations du Programme commun d'évaluation des médicaments (PCEM) sur chacun des médicaments évalués pour cette indication.

^a En mai 2017, le seul médicalement évalué par le PCEM pour cette indication est l'empagliflozin (Jardiance). La recommandation est de rembourser l'empagliflozin pour les patients atteints de diabète de type 2 en tant que traitement de deuxième intention après la metformine si ces patients ont des maladies cardiovasculaires diagnostiquées, comme présenté dans l'essai clinique EMPA-REG OUTCOME :

Présence d'un ou de plusieurs des éléments suivants –

- IM >2 mois avant
- CHD touchant plusieurs vaisseaux sanguins
- CHD touchant un seul vaisseau sanguin, avec résultat positif au test de stress ou hospitalisation pour AI dans la dernière année
- AI >2 mois avant et preuves de CAD
- Accidents vasculaires cérébraux >2 mois avant
- MAP occlusive.

IM = infarctus du myocarde ; CHD = coronaropathie ; AI = angine instable ; MAP = maladie artérielle périphérique.

Contexte

Le diabète de type 2 est une maladie chronique qui survient lorsque le pancréas ne produit pas suffisamment d'insuline ou que l'organisme n'utilise pas correctement l'insuline qu'il produit. Cela provoque des taux de glycémie élevés, qui peuvent être mesurés par l'hémoglobine glyquée (A1C), et d'autres complications comme des maladies cardiovasculaires et l'insuffisance rénale. Le diabète de type 2 est une préoccupation grandissante au Canada, il représente un lourd fardeau pour les patients et le système de santé. Il est primordial de relever des stratégies efficaces pour prévenir et contrôler le diabète – il s'agit d'un domaine sur lequel l'ACMETS a concentré ses travaux.

Les traitements médicamenteux pour le diabète de type 2 ont été évalués par l'ACMETS en 2010, puis en 2013. Ce projet est une mise à jour de ces deux vastes projets.

Technologie

Le traitement du diabète de type 2 commence normalement par un changement du mode de vie (régime alimentaire et exercice), suivi par un traitement médicamenteux sous forme orale ou par injection. La metformine est normalement utilisée comme traitement de première ligne. Lorsque la metformine est insuffisante, les traitements de deuxième intention les plus souvent prescrits sont les médicaments de la classe des sulfonylurées, de l'insuline, des inhibiteurs de la dipeptidyl peptidase-4 (DPP-4), des analogues du Glucagon-Like Peptide-1 (GLP-1) et des inhibiteurs du transporteur du glucose dépendants du sodium-2 (inhibiteurs du SGLT-2).

Sujet

Au cours des dernières années, de nouveaux médicaments ont été mis sur le marché pour traiter le diabète de type 2; certains présentent des données cliniques prometteuses sur les résultats cardiovasculaires. Une évaluation à jour de ces traitements médicamenteux, ainsi des recommandations révisées sont nécessaires.

Méthode

L'ACMETS a réalisé un examen systématique et une métaanalyse de réseau des preuves cliniques, en plus de réaliser une analyse coût-efficacité. Les données disponibles au mois de juin 2016 ont été examinées. À la lumière des résultats et prenant en considération les commentaires des groupes concernés, un comité d'experts a mis à jour les recommandations émises par l'ACMETS en 2013.

Résultats

Tous les médicaments évalués étaient efficaces dans le traitement du diabète, ils ont tous réduit de façon semblable l'A1C lorsqu'ajouté à la metformine. Aucune classe de médicaments n'a démontré une efficacité supérieure ni de meilleurs résultats concernant l'innocuité. Les médicaments qui fournissent le meilleur rapport qualité/prix comme traitement de seconde ligne sont les sulfonylurées; elles présentent des coûts considérablement moins élevés que les autres médicaments sur le marché.

Quelques nouvelles données d'essais cliniques montrent que certains médicaments pourraient protéger les patients souffrant de diabète de type 2 avec maladie cardiovasculaire diagnostiquée. Il n'existe pas suffisamment de preuves en ce moment pour émettre une recommandation générale pour toute une classe de médicaments, mais le comité d'experts soutient la recommandation pour l'utilisation de l'empagliflozin pour réduire l'incidence des morts dues aux maladies cardiovasculaires. Il s'agissait d'une recommandation émise par le PCEM avant cet examen thérapeutique. L'ACMTS continuera d'examiner les médicaments et d'émettre ses recommandations pour cette indication dès que d'autres médicaments seront disponibles.

Pour en apprendre plus sur l'ACMTS et son évaluation de ce sujet :



www.cadth.ca/nouv-med-DT2

Questions ou commentaires au sujet de ce document « En Bref » de l'ACMTS:



Pour en savoir plus :
acmts.ca



Pour nous joindre :
requests@cadth.ca



Suivez-nous sur Twitter :
[@ACMTS_CADTH](https://twitter.com/ACMTS_CADTH)



Abonnez-vous à notre Cyberalerte et à notre bulletin Nouveautés à l'ACMTS :
cadth.ca/fr/abonnez-vous

AVERTISSEMENT

Le présent document est diffusé à titre d'information exclusivement, et rien n'est dit ou garanti quant à son adéquation à une finalité déterminée; il ne saurait tenir lieu de l'avis ou de l'opinion en bonne et due forme d'un médecin ni du jugement professionnel qui intervient dans la prise de décisions. Toute utilisation de ce document se fait entièrement aux risques et périls de l'utilisateur. L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (« ACMTS ») n'offre aucune garantie quant à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité du contenu de ce document et elle ne saurait être tenue responsable des erreurs ou des omissions, des blessures, des pertes, des dommages ou des préjudices découlant de l'usage du présent document, du matériel de tiers contenu dans le document, ni des sources d'information de référence. Le document est protégé par le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle; seule l'utilisation à des fins personnelles, privées et non commerciales est autorisée.

À propos de l'ACMTS

L'ACMTS est un organisme indépendant sans but lucratif dont le mandat est de fournir aux décideurs du système de santé canadien des preuves objectives leur permettant de prendre des décisions éclairées concernant l'usage optimal des médicaments, des dispositifs médicaux et des procédures cliniques au sein de notre système de santé.

L'ACMTS reçoit du financement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'exception du Québec.

Mai 2017